



## Avis de divulgation du transfert d'un immeuble non inscrit au Registre foncier

*Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, c. D-15.1)*

IDENTIFICATION DU CÉDANT		
<b>Personne physique</b> (si plusieurs, veuillez joindre une annexe)		
<b>Nom :</b>		<b>Prénom :</b>
<b>Adresse de la résidence principale</b>	N° civique, nom de la rue :	
	Municipalité, province :	
	Code postal :	
Adresse où peut être transmis le compte (si différente de l'adresse de résidence principale) :		
<b>Organisme public, personne morale, société, association, fiducie ou tout autre groupement</b>		
<b>Nom :</b>		
<b>N° d'entreprise (NEQ) ou d'identification (Revenu Québec) :</b>		
<b>Adresse du siège social ou du principal lieu d'affaires :</b>	N° civique, nom de la rue :	
	Municipalité, province :	
	Code postal :	
<b>Nom et prénom, fonction et coordonnées de chaque personne autorisée à agir en son nom</b> (si plusieurs, joindre une annexe) :	Nom, prénom :	
	Fonction :	
	N° civique, nom de la rue :	
	Municipalité, province :	
	Code postal :	
IDENTIFICATION DU CESSIONNAIRE		
<b>Personne physique</b> (si plusieurs, joindre une annexe)		
<b>Nom :</b>		<b>Prénom :</b>
<b>Adresse de la résidence principale</b>	N° civique, nom de la rue :	
	Municipalité, province :	
	Code postal :	
Adresse où peut être transmis le compte (si différente de l'adresse de résidence principale) :		
<b>Organisme public, personne morale, société, association, fiducie ou tout autre groupement</b>		
<b>Nom :</b>		
<b>N° d'entreprise (NEQ) ou d'identification (Revenu Québec) :</b>		
<b>Adresse du siège social ou du principal lieu d'affaires :</b>	N° civique, nom de la rue :	
	Municipalité, province :	
	Code postal :	
<b>Nom et prénom, fonction et coordonnées de chaque personne autorisée à agir en son nom</b> (si plusieurs, joindre une annexe) :	Nom, prénom :	
	Fonction :	
	N° civique, nom de la rue :	
	Municipalité, province :	
	Code postal :	



IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE FAISANT L'OBJET DU TRANSFERT		
Adresse	N° civique, nom de la rue :	
	Municipalité, province :	
	Code postal :	
N° de lot et cadastre :		
Date du transfert :		
S'agit-il d'un transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 LDMI: ___Oui* ___Non		

AUTRES MENTIONS – ARTICLE 9 - LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES	
Nom de la municipalité où est situé l'immeuble lorsque celui-ci n'est pas immatriculé :	
Montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble selon le cédant et le cessionnaire :	
* Montant de la contrepartie pour le transfert de meuble, selon le cédant et le cessionnaire :	
Montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire :	
S'il y a lieu, portion de cette base qui est visée au troisième alinéa de l'article 4 LDMI :	
Le cas échéant, la disposition de l'un ou l'autre des articles 17 à 20 ou d'une autre loi en vertu de laquelle, selon le cessionnaire, celui-ci est exonéré du paiement du droit de mutation :	
Les autres mentions requises par règlement**	

\*\* Si cela n'a pas déjà été fait, le cédant et le cessionnaire doivent remplir le formulaire *Déclarations du cédant ou du cessionnaire*, requises en vertu du Règlement sur le formulaire de présentation de la réquisition d'inscription d'un transfert immobilier (D-15.1, r. 0.1). Le formulaire préparé par le gouvernement du Québec peut être trouvé à l'adresse électronique suivante : [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR\\_DeclarationsCedant\\_Cessionnaire.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_DeclarationsCedant_Cessionnaire.pdf).

Signature du cessionnaire : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Transmettre par **courriel** avec copie de l'acte au : [info@st-cypriendenapierville.ca](mailto:info@st-cypriendenapierville.ca) ou  
par la **poste** au 121, rang Cyr, Saint-Cyprien-de-Napierville, Québec J0J 1L0.

L'avis de divulgation **doit être accompagné d'une copie authentique de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé** constatant le transfert de l'immeuble. Les renseignements contenus dans l'avis seront transmis par la municipalité au ministre du Revenu afin de permettre l'identification du ou des cessionnaires de l'immeuble n'ayant pas divulgué le transfert de celui-ci.